

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation

Je soussigné : Monsieur Christophe BECAERT,
Agissant au nom du Crédit Coopératif,
En tant que Directeur de l'agence de Montpellier,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est SAS 108 ayant son siège social à 123, Rue Alexandra David-Néel – Higher Roch – App 9-02, 34000 Montpellier et dont le capital social est fixé à 18 108 euros, divisé en 18 108 actions de valeur nominale de 1 euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par Mme Claire LEMOINE, M Christophe MANETAS, M Philippe RAOUX, fondateurs, et de laquelle il ressort que les 18 108 actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 1 euros ont été souscrites et libérées à hauteur de 18 108 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n° 08.026455865 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 18 108 euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à Montpellier
Le 06 avril 2023

